



# 11<sup>ème</sup> Carrefour des gestions locales de l'eau

---

Gestion concertée pour l'amélioration du rendement de réseau entre la collectivité et son exploitant : enjeux et réponses contractuelles

---

[catherine.estoup@sp2000.asso.fr](mailto:catherine.estoup@sp2000.asso.fr)  
[nicolas.crinquant@sp2000.asso.fr](mailto:nicolas.crinquant@sp2000.asso.fr)



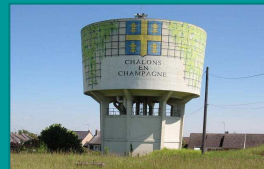
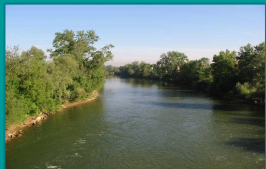
**Service  
Public  
2000**



Plan > Enjeux > Cas pratique

## Plan de l'intervention

- **Présentation de Service Public 2000**
- **Enjeux**
- **Cas Pratique**



## Présentation de Service Public 2000

→ **Emanation de l'AMF et la FNCCR**



→ **Conseil indépendant et pluridisciplinaire au secteur public**

→ **Ingénierie contractuelle, financière et organisationnelle des services publics** : audit, contractualisation, montage institutionnel, transferts de compétences, études budgétaires...

→ **Performance et innovation contractuelle**



## Enjeux

### → La préservation des ressources dans la réglementation

- ✓ Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

*Meilleure connaissance des infrastructures*

- ✓ Grenelle I du 3/08/2009

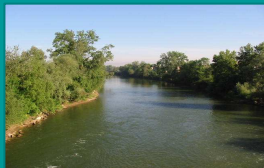
*Introduction du principe de limitation des prélèvements et consommations*

- ✓ Grenelle II

*Mise en œuvre*

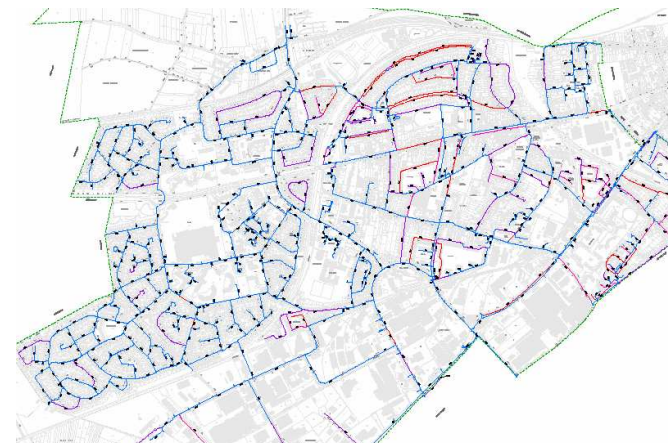
### → Grenelle II – les grands principes

- ✓ Création par Décret d'un taux maximum de pertes en eau sur le réseau
- ✓ En cas de dépassement de ce taux, obligation d'établir « un plan d'actions pour l'amélioration du rendement de réseau... » comprenant « s'il y a lieu un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau »
- ✓ Taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable » multiplié par deux en cas de carence



## Les outils pour un plan d'actions

- **Améliorer la connaissance du réseau et de son fonctionnement à l'aide des outils disponibles :**
  - ✓ Outils de terrain : Recherches de fuites, sectorisation (compteurs avec têtes émettrices), suivi des consommations,...
  - ✓ Outils informatiques :
    - Système d'information Géographique (âge canalisations – matériaux- diamètres, report des fuites sur plusieurs années)
    - Diagnostic hydraulique du réseau, Techniques d'évaluation de la corrosion, modélisation hydraulique (pression)...
- **Suivre l'évolution des indicateurs de performance pour mesurer l'impact des efforts de renouvellement ou de gestion préventive (ex : recherche de fuites)**





## La définition et la mise en œuvre du plan d'actions

- **Mise en œuvre d'actions visant à réduire les pertes peut s'avérer onéreuse malgré les gains potentiellement dégagés**
- **Nécessité de procéder en deux temps:**
  - ✓ A court terme : définition des outils à mettre en place, équipements nécessaires sur le réseau, actions ciblées de renouvellement,... ⇒ mise en œuvre et suivi
  - ✓ A moyen terme : analyse des données pour pouvoir proposer un programme de renouvellement, définir une stratégie (objectifs de rendement/moyens investis / gain) et suivi
- **Pré requis en affermage « classique » : élaboration de ce plan d'actions et mise en œuvre en partenariat avec l'exploitant ⇒ nécessité de traduire contractuellement les engagements de chacun**



## Mise en application à travers un cas concret

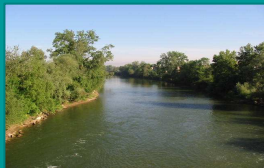
- **Un service concernant environ 6 000 abonnés**
- **Un service à caractère rural**
- **Environ 204 kms de réseau avec une majorité de canalisations en amiante ciment**
  - ✓ 1<sup>ère</sup> conséquence : des casses fréquentes, de nombreuses interventions pour réparation de fuites, un service cher à exploiter
  - ✓ 2<sup>ème</sup> conséquence : des performances médiocres du service avec
    - Un rendement inférieur à 60%
    - Un indice linéaire de pertes supérieur à 11 m<sup>3</sup>/jour/km de réseau (hb)
- **Le choix du recours à un contrat de DSP avec objectifs de performances ambitieux sur le réseau avec peu de marges de manœuvre financières**
- **La collectivité souhaitait rester maître d'ouvrage pour le renouvellement des réseaux**



Plan > Enjeux > Cas pratique

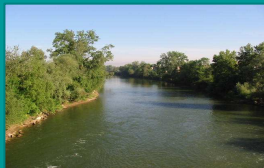
## Enjeux de la négociation du contrat

- **Améliorer la qualité du service d'eau potable**
- **Contenir une éventuelle augmentation du prix tout en sachant qu'un audit avait mis en évidence des marges de manœuvre limitées**
- **Imaginer un montage contractuel gagnant-gagnant pérenne**
- **Améliorer la transparence du service**
- **Parvenir à jauger l'efficacité de l'investissement de la collectivité**



## Principe retenu à l'issue de la négociation

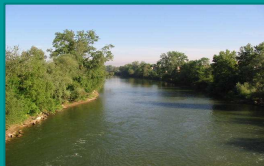
- Réseau d'eau potable structurellement fragile et effort insuffisant de renouvellement des années antérieures,
- Importantes pertes d'eau du réseau, peu soutenable tant du point de vue technique qu'économique,
- Engagement de la collectivité dans un programme de renouvellement du réseau d'envergure afin de réduire mécaniquement le nombre de fuites sur les tronçons les plus fuyards,
- Réduction du nombre de fuites sur le réseau = réduction du nombre d'interventions du délégataire pour réparer des canalisations ou des branchements = économies de charges pour le délégataire
- Enjeu de la négociation : pour chaque tronçon renouvelé par la collectivité, le gain financier lui est restitué → partager les gains consécutifs aux investissements de la collectivité



## Pré-requis pour le calcul du gain

- Point de départ : un compte d'exploitation prévisionnel pointu permettant de détailler les charges supportées par le délégataire
- Evaluer la dimension des interventions du délégataire sur la base des historiques du service
- Négocier les coûts d'interventions en différenciant les branchements et les canalisations

	2011	
	Prolongation	Travaux
<b>Interventions sur canalisation pour fuite avec creusement d'une tranchée</b>	196 444 €	49 844 €
Nombre d'interventions	134	34
<b>Engins</b>	27336	6 936
nb. d'heures/intervention h	3	3
Coût horaire €/h	68	68
<b>Fournitures et sous-traitance</b>	46900	11 900
€/intervention	350	350
<b>Personnel</b>	122208	31 008
nb. d'heures/intervention h/interv	24	24
Coût horaire €/h	38	38
<b>Interventions sur branchements pour fuite avec creusement d'une tranchée</b>	124 384 €	38 272
Nombre d'interventions	169	52
<b>Engins</b>	13520	4 160
nb. d'heures/intervention h	2	2
Coût horaire €/h	40	40
<b>Fournitures et sous-traitance</b>	33800	10 400
€/intervention	200	200
<b>Personnel</b>	77064	23 712
nb. d'heures/intervention h/interv	12	12
Coût horaire €/h	38	38



## Pré-requis pour le calcul du gain

- Historique des interventions par tronçon de canalisation
- Prioriser les tronçons à renouveler dans le temps
- S'accorder sur les gains d'exploitation sur la base des ratios du CEP

N° tronçon	Nom du réseau	Linéaire	Fuites/an	an réal	2011/02
44	Canalisation vers Surpresseur Bérard	210	4,5	09/02	- 1 115
3	Canalisation Route St-Just	3000	19,5	09/02	- 15 925
5	Alim. Réservoirs de Folelli, Cne de Taglio	1100	3	09/02	- 5 839
7	Réservoir de Moriani	300	2,5	09/02	- 1 592
8	Canalisation Cne de San Nicolao :	2800	6	09/02	- 14 864
9	Canalisation vers reprise de Santa-Maria	1800	5	09/02	- 9 555
19	R.N.198 + C.V. N°4, de la R.N. à la Voie ferrée	12 50	13	09/02	- 6 636
4	Cne de Vescovato :	10050	12	10/01	- 22 614
16	Route de la Marine de Venzolasca	2650	1,5	11/01	- 1 460
20	C.V. N°4, vers la Marine de Pinarellu	3520	2,5	11/01	- 1 940
31	Route de la Marine de San Pellegrino	2560	3,5	10/02	- 5 760
11	Distrib. Lieudit Polonetto	300	1,5	10/02	- 675
12	Distrib. Rte de St-Just	2550	2,5	11/01	- 1 405
14	Route du Stade	3350	4,5	10/02	- 7 538
23	Distrib. St-Panrace	680	2,5	10/02	- 1 530
24	Route d'Aghione	4800	3	11/01	- 2 645
25	Réseau Haut de Folelli	2600	8,5	10/02	- 5 850
27	Route d'Orezza	1700	2,5	10/02	- 3 825
28	Lotissement de Chiapatella	900	3	10/02	- 2 025
29	Rte de la Mer, de la R.N. à la Voie ferrée	300	1,5	10/02	- 675
30	Rte Impériale	400	2	10/02	- 900
33	Lieudit San Piovanaccio	500	1	10/02	- 1 125
37	Réseau Haut de Santa-Maria-Poggio	950	3	10/02	- 2 138
40	Suertollu	500	2	10/02	- 1 125
41	Traversée Querciolo	600	2,5	10/02	- 1 350
42	Route Nationale sur Cne de Castellare	1810	1	11/01	- 998
43	Sortie Nord de Folelli	420	3	10/02	- 945
1	Amenée des sources	2800	3,5	11/01	- 1 543
2	Trop-plein Bengali	950	1,5	11/01	- 524



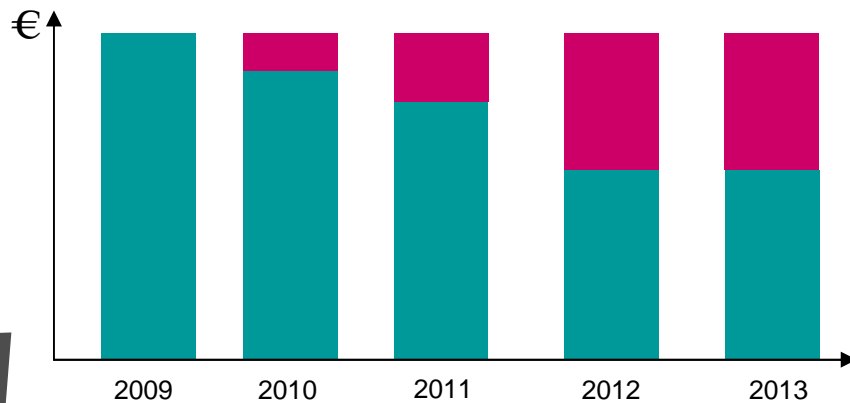
## Avantages du système

- **Entériner le principe :**
  - ✓ d'un effort constant de renouvellement du réseau de la part de la collectivité,
  - ✓ d'une obligation de performance de l'exploitation du réseau par le délégataire (ce dernier conserve des obligations de résultat avec l'ILP),
- **Prioriser les secteurs vulnérables du réseau du service de manière à optimiser significativement les investissements qui seront pris en charge par la collectivité : réalisation des travaux à la carte avec un gain calculé par tronçon.**
- **Générer régulièrement des rentrées financières qui pourront être utilisées pour les investissements sur le réseau ou encore une diminution de la surtaxe,**
- **Adapter la rémunération finale du délégataire à un niveau adapté à la réalité des charges que ce dernier supporte,**
- **Permettre à la collectivité de prétendre à des aides publiques en conservant la maîtrise des travaux.**



Plan > Enjeux > Cas pratique

## Schéma de fonctionnement

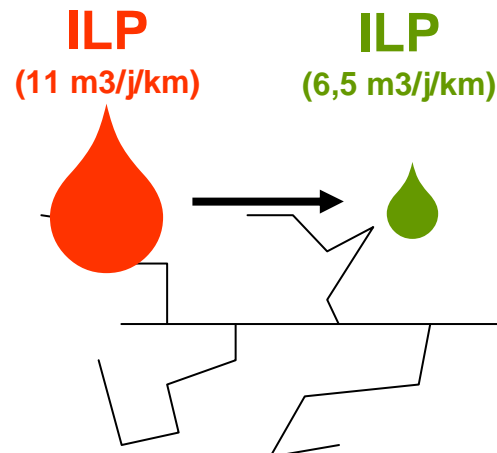


Participation du délégataire

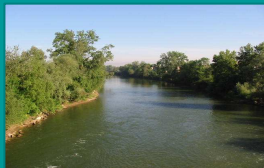
Travaux du réseau à hauteur de 10 M€

Reversements	1,4 M€
Surtaxe	0,6 M€
Subventions	8,0 M€

Amélioration des conditions d'exploitation



Réalisation des travaux à la carte



## Enseignements & recommandations

- **Améliorer et maintenir la performance du patrimoine réseau est une nécessité pour les collectivités locales,**
- **Développer une culture de la connaissance du réseau : obligations contractuelles du délégataire en terme de surveillance, de reporting et de modélisation du fonctionnement du réseau,**
- **Préparer l'avenir en dressant, 2 années avant l'échéance du contrat, un diagnostic du réseau :**
  - ✓ Favoriser l'égalité de traitement des candidats (pas de prime au sortant),
  - ✓ Optimiser économiquement les offres des candidats (gains potentiels),
  - ✓ Engager la collectivité aux côtés du délégataire pour un contrat gagnant-gagnant.
- **Anticiper en programmant les investissements indispensables au service = développer l'ingénierie budgétaire et stabiliser l'évolution de la surtaxe**